

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2020-167**

**L'an deux mille vingt, le 18 décembre à 18 h**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 12 décembre 2020

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 28

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Jean-Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

**OBJET :**

**Autorisation d'engagement,  
de liquidation et de  
mandatement des dépenses  
d'investissement**

**ABSENTS Excusés :** M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD et M. Alain BLONDY.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX

**SECRETAIRE :** Patrice DELAGE

**Rapporteur :** P. VERGNOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.1612-1 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget le Président peut, sur autorisation du Conseil de Communauté, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence du quart des crédits ouverts au budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**- autorise** l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant le vote du BP 2021, des dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Crédits votés au BP 2020 + Décisions modificatives 2020 – RAR 2019 inscrits au BP 2020	Quart des crédits votés
20 : Immobilisations incorporelles <i>dont 204 : Subventions d'équipement versées</i>	766 905 € 587 641 €	191 726 € 146 910 €
21 : Immobilisations corporelles	1 422 000 €	355 500 €
23 : Immobilisations en cours <i>dont au niveau des opérations</i>	2 219 525 € 152 491 €	554 881 € 38 122 €
<b>Total</b>	<b>4 408 430 €</b>	<b>1 102 107 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20201218-DC2020540369-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2020  
Date de réception préfecture : 23/12/2020

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Répartis comme suit au niveau des opérations :

Chapitre	Opération	Compte	BP 2020 – Crédits votés	Quart des crédits votés
23	Cinéma/022	2317	20 000 €	5 000 €
23	Complexe/033	2313	10 000 €	2 500 €
23	Espace bien-être/034	2313	20 000 €	5 000 €
23	Marché au cadran/035	2313	102 491 €	25 622 €
	Total		152 491 €	38 122 €

Au registre sont les signatures  
 Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**


**D. BOISSERIE**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication